Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_23_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

RESEAU D'AIDE SPECIALISEE (RASED) - CREDITS 2026
16-02-2026-23

Rapporteur : J. Rafflin

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.
Le secteur d'intervention du RASED de Mordelles comprend les communes suivantes : Bréal-sous-Montfort, Goven, Chavagne (école maternelle), Le Verger, Saint-Thurial et Treffendel.

Les communes qui bénéficient de l'intervention de ce RASED auprès de leurs élèves contribuent au financement du fonctionnement de ce réseau à hauteur du nombre d'enfants scolarisés dans leurs écoles publiques.
Ces crédits financent l'équipement informatique, les frais de téléphone (abonnement et communication) et l'acquisition de petit matériel.

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir le taux de participation par enfant à 1,41 €.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_23_1-DE

	Enveloppe		
Communes	**Effectifs élèves**	**Taux de participation enfant**	**Taux de participation des communes**
Mordelles	397	1,41 €	**560 €**
Saint-Thurial	157	1,41 €	**221 €**
Bréal-sous-Montfort	417	1,41 €	**588 €**
Goven	221	1,41 €	**312 €**
Le Verger	82	1,41 €	**116 €**
Treffendel	98	1,41 €	**138 €**
Chavagne	284	1,41 €	**400 €**
TOTAL	**1656**		**2 335 €**

La commission Education, Enfance et Jeunesse du 21 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver la proposition de crédits pour l'année 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ